

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoir : 2  
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Bruno SULLI représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS**DELIBÉRATION N° 143****RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU****OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNE**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les travaux de l'extension de la mairie avaient fait l'objet d'une demande de subvention DETR auprès de l'Etat. Ces travaux ont été achevés et il convient de demander le solde de la subvention.

Or, ces travaux ayant été réalisés en régie, il faut procéder aux écritures comptables correspondantes. Les crédits budgétaires suffisants n'ayant pas été prévus, il est nécessaire de modifier le budget pour les intégrer. L'opération s'équilibre en recettes et en dépenses.

Il est proposé la décision modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT :**Recettes :

Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre section : ..... + 10 000,00 €

Dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : ..... + 10 000,00 €

**INVESTISSEMENT :**Recettes :

Fonction 0 :

Chapitre 13 – Subventions d'investissements perçues, Article 1321 : ..... + 10 000,00 €

Dépenses :

Fonction 0 :

Chapitre 040- Opérations d'ordre de transfert entre section, Article 21311 : ..... + 10 000,00 €

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-approuve** la décision modificative N° 3 ci-dessus sur le budget Commune ;**-charge** Mme la Maire de son exécution.**VOTE****UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

